



COMMUNE DE BAGNES

CONSEIL GÉNÉRAL

ROUTE DE CLOUCHEVRE 30

CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013/2016

ASSEMBLEE PLENIERE DU 17 JUIN 2013

PROCES-VERBAL N°3

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰
Secrétariat : Anne-Christine Fellay Savic

ORDRE DU JOUR

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation / modification de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 12 décembre 2012 et du 25 mars 2013**
4. **Décisions :**
 - 4.1 Comptes :
 - 4.1.1 Examen des comptes 2012 de la Municipalité
 - 4.1.2 Examen des comptes 2012 des SIB
 - 4.1.3 Rapport de l'organe de révision
 - 4.1.4 Approbation des comptes 2012
 - 4.1.5 Organe de révision – mandat 2013-2016
 - 4.2 Règlements :
 - 4.2.1 Règlement et tarifs eaux - assainissement
 - 4.2.2 Service électrique – Conditions générales
 - 4.2.3 Règlement du Conseil général
 - 4.3 Crédit d'engagement :
 - 4.3.1 Turbinage des torrents de Verbier
 - 4.4 Crédits complémentaires :
 - 4.4.1 Fonds pour les énergies renouvelables
 - 4.4.2 Déplacement des tennis de St-Marc
 - 4.4.3 Bisse des Ravines de Bruson
 - 4.5 Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Ransou : zone touristique T3 et zones mixtes M7 & M8
 - 4.6 Assemblée générale du Service Médico-social d'Entremont - Nominations
5. **Informations :**
 - 5.1 Projet d'hôtel de Four Seasons – Rubikon Partners
 - 5.2 Livre d'Images de Verbier : retraitage
6. **Divers**

PROCES-VERBAL

La Présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG. Elle rappelle brièvement que nous rentrons dans une période moins favorable et qu'il faudra que les investissements de la Commune soient bien pensés afin qu'ils puissent être réalisés par des entreprises locales et donner un deuxième souffle à notre économie.

1. Contrôle des présences :

42 Conseillers sont présents, 2 excusés et un absent. Nombre de votants : 41.
MM. François Roux et Damien Rossier sont désignés scrutateurs.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour :

Le Conseil général accepte l'ordre du jour tel que présenté à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 12 décembre 2012 et du 25 mars 2013 :

M. Nicolas Jost procède à la lecture des procès-verbaux du 12 décembre 2012 et du 25 mars 2013.

Le procès-verbal du 12 décembre est approuvé par 35 pour et 6 contre ; celui du 25 mars est approuvé à l'unanimité.

4. Décisions :

4.1 Comptes 2012 :

4.1.1 Examen des comptes 2012 de la Municipalité

4.1.2 Examen des comptes 2012 des SIB

Ces deux points sont traités conjointement.

M. le Président, Eloi Rossier rappelle que l'année 2012 a été exceptionnelle due à l'activité particulière dans le domaine de la construction qui a généré des revenus heureux pour notre Commune, ainsi des gains élevés sur les impôts immobiliers. Il attire également notre attention sur les montants importants de la péréquation. Cependant, la Lex Weber et les décisions surprenantes du Tribunal Fédéral vont considérablement changer notre paysage économique. Il faudra que l'on réinvente notre économie. Il faudra être très attentif à nos investissements et travailler à défendre nos emplois ; de nombreux emplois risquent d'être perdus.

Questions :

M. Félicien Bircher : Quel est le détail concernant les indemnités de départ attribuées sans avoir été budgétées et qui n'ont pas fait l'objet d'un crédit complémentaire ?

M. Eloi Rossier : Ces indemnités se basent sur un règlement qui date de 2004 et qui a été modifié en novembre 2012. Concernant l'ancien Président, malgré le fait qu'il n'avait pas fait 3 périodes législatives complètes, il a été tenu compte de son parcours au sein de la Commune. Concernant les Conseillers, une réévaluation du montant annuel qui leurs était dû en fonction du nombre d'années qu'ils avaient fait au sein du Conseil de Fr. 300.- à Fr. 1'100.-.

Mme Mélanie Mento : La conséquence financière de la modification de ce règlement a-t-elle été évaluée ?

M. Rossier : La Commission de l'Administration générale a pris connaissance de la problématique et a décidé de réexaminer ce règlement pour que cette situation ne se reproduise pas.

M. Jacques Bertuchoz : La Commission de gestion constate une augmentation des charges et souhaite une responsabilisation des chefs de Service. Elle propose d'intégrer dans le budget la qualification des employés engagés.

M. Rossier : Le Conseil communal est sensible à l'augmentation des charges de fonctionnement et a pris note de la volonté du Conseil Général de ne pas engager à tour de bras mais d'évaluer les compétences en interne.

M. Jacques Bertuchoz : Les SIB sont bien gérés, mais un risque de glissement de charges a été constaté de la part des services administratifs.

M. Vaudroz : Aucune charge des SA n'est répercutée sur les Services industriels ou sur la partie communale et en regardant le bilan global, nous constatons juste un manque de compréhension et de clarté de notre part. Des explications complémentaires seront transmises prochainement.

Mme Aude Michellod : Par rapport aux Eglises, les représentants du Conseil communal, ainsi que le Chef de service, nous signalés que les prêtres auxiliaires de la paroisse sont engagés par l'Evêché, mais salariés par la Commune. Actuellement, il n'existe pas de cahier des charges, ni de planning annuel pour les vacances, les maladies et le travail. Lors de la dernière législature, une approche a été faite, afin d'établir une équité et une transparence avec les autres employés communaux, mais sans succès. Mme Lehner et M. Michellod se sont fixés comme objectif de trouver une solution à cette situation. Quelle est la question du financement de ces salaires pour l'impôt ecclésiastique ? Cet impôt n'existe pas en tant que tel, mais si quelqu'un souhaite en être exempté, une formule mathématique existe. Par exemple, pour Fr. 6'000.- d'impôt, il y a Fr. 44.60 de déduction.

Le second point concerne la fondation Silène. Je rappelle qu'il s'agit d'appartements protégés construits à Villette avec des studios privés, un espace de vie commune, un accès facilité et des parkings spécialement aménagés pour les personnes à mobilité réduite et des ascenseurs, ainsi qu'une interaction avec le centre médico-social notamment pour l'accès à ces appartements avec la recherche de personnes qui pourraient y habiter et la poursuite des soins à domicile. Nous avons demandé l'avancement de ce projet financé à moitié par la Commune (Fr. 500'000.- en 2012, Fr. 600'000.- en 2013 et le solde de Fr. 500'000.- payable à la livraison). Nous avons obtenu peu de précisions car Mme Lehner est en train d'approfondir ce dossier et n'a pu nous transmettre que quelques éléments. Il s'agirait d'un logement de 24 m² qui coûterait Fr. 1'200.-/mois. L'ensemble de la Commission trouve se prix trop élevé pour du social, sachant que la commune en a réglé la moitié.

Mme Lehner : La location de ces studios varie selon la situation. Le prix de départ est de Fr. 650.- à Fr. 900.-. Ajouter à ça Fr. 150.- de charges et Fr. 80.- par place de parc. Ces prix sont les mêmes que ceux pratiqués dans d'autres régions en Valais.

Mme Mento : Le tarif est-il identique pour un Bagnard que pour un habitant de l'extérieur ?

Mme Lehner : Oui, la priorité est toutefois donnée aux Bagnards.

M. Tellenbach : N'y a-t-il pas eu un accord signé avec la Commune pour plafonner les prix à Fr. 800.- ?

Mme Lehner : C'est presque le cas, sauf en ce qui concerne l'un des appartements qui se trouve en duplex sous le toit qui serait à Fr. 900.-/mois.

Rapport de la commission de santé par Aude Michellod :

Pour marquer ma désapprobation vis-à-vis de la modification de l'indemnité de départ versée l'année passée, je refuserais personnellement les comptes et l'ensemble de la Commission donne un préavis favorable.

Rapport de la Commission de Gestion :

Malgré le bon résultat des comptes 2012 et suite aux les événements récents (LAT, Lex Weber), la Commission de gestion souhaite la rationalisation des finances tenant compte de l'évolution future de la conjoncture. La prévision de stagnation, voire de baisse de revenus et la constante augmentation des charges inquiète la commission. Concernant le fonctionnement, si l'enveloppe globale 2012 a été respectée, les charges ne sont pas suffisamment maîtrisées en particuliers concernant la charge salariale. Il faut également mettre en place un suivi des budgets incluant une responsabilisation du chef de service dans les plus brefs délais.

Concernant les indemnités de départ des conseillers et du président, il existe un règlement interne communal qui règle le mode d'attribution et le montant de ces primes. Le Conseil communal sortant l'a modifié en novembre 2012. S'agissant d'un montant global de plus de Fr. 200'000.- ne figurant pas au budget, nous demandons au nouveau Conseil communal de revoir cette pratique, tant sur le principe que sur les montants et une présentation de ce règlement au Conseil général.

Il faudra être attentifs à l'ampleur des investissements, 68 Mio budgétés en 2012 et 55 Mio réalisés avec pour conséquences des amortissements très élevés et des soucis quant à la gestion et le suivi des dossiers. Deux exemples inacceptables : la Crypte et la Laiterie de Champsec. Il est important de mettre en place une politique d'investissement claire, basée sur les points suivants :

- priorisation et analyse du timing et de la plus-value réalisée par l'investissement en corrélation avec la capacité d'autofinancement,
- planification des investissements,
- encadrement du cahier des charges, calcul des charges et des revenus induits, suivi financier trimestriel des gros dossiers jusqu'au bouclage définitif,
- mandat externe pour le suivi des gros projets.

De plus, le report des provisions dans la planification financière doit être rigoureux.

Concernant les SIB, la baisse des recettes de la vente d'énergie et de la consommation sont inquiétantes. Le dépassement de Fr. 900'000.- (36 %) du poste des Services généraux des SIB, alors que le poste global (sociétés filles incluses) est en baisse de Fr. 500'000.-. Ce point a suscité des interrogations quand aux clés de répartition. Les fonctionnalités de chacune des sociétés-filles doivent être clairement définies et décrites.

En conclusion, la Commission de gestion veut travailler en collaboration avec le Conseil communal et ses services pour mettre en place des améliorations.

M. François Corthay : Nous allons ensemble essayer de gérer et rationaliser ces charges. Pour ce faire, la commission des finances a déjà informé le Conseil communal de la nécessité de rationaliser les dépenses et ce dernier répercute le message auprès des chefs de services. Diminuer les charges en fonction de la diminution des revenus semble infaisable et nous ne pouvons rien promettre. Les services communaux à fournir sont toujours plus importants et nous ne pouvons fermer une crèche (par exemple) pour faire des économies.

Les outils d'analyse sont l'un des objectifs de la commission des finances et nous en parlerons demain avec le Conseil.

Quant aux indemnités de départ, toutes les informations ont été fournies à la Commission de gestion par soucis de transparence. Nous restons toutefois à votre écoute et vous rappelons que le règlement sera revu et vous sera soumis.

Les investissements sont aussi l'un de nos gros soucis. Nous n'avons pas la capacité en interne (masse de personnels) pour gérer les gros chantiers. Des mesures ont été prises en stoppant le chantier du Centre Sportif, ainsi que le Parking des Marais Verts qui sont pourtant nécessaire aux infrastructures touristiques. Il faudra étaler les gros investissements communaux pour le bien des entreprises locales et des familles.

4.1.3 Rapport de l'organe de révision :

M. Jacquet de l'Organe de révision nous remet un rapport sans remarque ni réserve.

4.1.4 Approbation des comptes 2012 :

Les comptes 2012 sont acceptés par 33 voix pour, 5 abstentions et 3 refus.

4.1.5 Organe de révision – mandat 2013-2016 :

M. Eloi Rossier propose d'accepter le renouvellement du mandat de l'organe de révision.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat de l'Organe de révision.

4.2. Règlements :

4.2.1 Règlement et tarifs eaux – assainissement :

M. Bertrand Vaudan : La COGEST s'est étonnée que sur 2 mios de m³, seuls 942'000 sont facturés. La réponse donnée a été qu'il y a 600 abonnés sans compteur qui correspond à 100'000 m³, la consommation des exploitations agricoles, bornes hydrantes, etc. pour 250'000 m³, les fontaines 300'000 m³ et les pertes 550'000 m³. Si l'on facturait tous ces m³, ça permettrait de générer un chiffre d'affaire d'environ Fr. 600'000.-.

Alors comment intégrer ces m³ non facturés pour diminuer les déficits et faire en sorte que ces consommations n'aient pas d'incidence sur les tarifs consommateurs ?

M. Raymond Vaudroz : L'entier de ce qui doit être facturé est prévu de l'être, y compris en ce qui concerne les prestations internes au niveau communal et à l'agriculture.

M. Vaudan : Nous souhaitons que les art. 34 et 39 de la Loi sur l'assainissement qui donne la compétence au Conseil communal pour l'adaptation des tarifs soient modifiés et que celle-ci soit donnée au Conseil général.

M. Eloi Rossier : Nous en avons déjà parlé et sommes d'accord de céder cette prérogative au Conseil général ce qui permettra de prendre conscience régulièrement de la situation financière du service des eaux et de corriger le tarif.

M. Bertrand Vaudan : En résumé, nous souhaitons fixés la valeur des UR à 6 pour l'eau et à 9 pour l'assainissement, modification des arts. 34 et 39 pour que le CG soit compétent pour l'adaptation des tarifs, la facturation pour tous et prendre en compte un nombre total d'UR au plus optimiste. A ces conditions, la COGEST donne un préavis positif.

M. Vaudroz : La saisie est en cours. Pour le budget, ce calcul a été fait de manière pessimiste. Il ne faut pas oublier que la fourchette la plus basse (qui est celle proposée) ne devrait pas suffire. C'est aussi là que la prudence dans l'estimation des UR va permettre de ne pas avoir de trop mauvaise surprise.

Mme Andrée-Noëlle Filliez : Ne serait-il pas possible de mettre des robinets aux fontaines pour économiser l'eau ?

M. Vaudroz : Les fontaines ont 2 fonctions : l'esthétique et la qualité de vie pour les promeneurs, mais aussi une fonction de purge du réseau. Il faut maintenir une certaine circulation dans certains quartiers qui sont relativement peu habités. Cela étant, cette eau ne nous coûte rien. Seules les infrastructures coûtent.

M. Tellenbach : La Commission se montre défavorable à la modification du règlement tel que présenté, car elle estime que le comptage des robinets sera préjudiciable aux familles. Elle ne conteste pas une augmentation modérée et justifiable auprès de la population correspondant par exemple au coup de la vie. Cependant, il serait souhaitable de revoir le mode de facturation basé sur l'état actuel simplifié de 2 éléments : une taxe de base et la consommation. La taxe de base pourrait être définie par un forfait par type de bâtiment et dans tous les cas la consommation devrait rester l'élément majeur de la facture.

M. Vaudroz : Inverser le mécanisme ce serait faire un mode de perception qui serait beaucoup plus désavantageux pour les résidents à l'année et en faveur de la situation de Verbier, qui demande la mise en place d'une infrastructure considérable pour seulement 3 mois d'utilisation d'eau. Quant à la proposition de mise en place par rapport à la valeur cadastrale du bâtiment, c'est admis pour le branchement. En revanche, en ce qui concerne une taxe récurrente sur la valeur fiscale, ça ne l'est pas. Je signale que l'augmentation du coût de la vie est de 92 % : nous sommes à 110 – 120% donc pas très éloigné. Pour rappel, notre réseau vaut 250 mios (eau, STEP, égout) et est construit pour environs 50 ans.

M. Tellenbach : Pensez-vous que les propriétaires vont sincèrement répondre au questionnaire que vous avez envoyé concernant le nombre de robinet ?

M. Vaudroz : Nous avons déjà ces renseignements grâce à l'ancien système des UT qui était assez proche. Ensuite, s'ils ne répondent pas, nous ferons nous-mêmes les contrôles, le service des Eaux ayant moins de travail pendant l'hiver.

M. Tellenbach : Combien de personnes allez-vous engager pour ces contrôles ?

M. Vaudroz : Personne. La personne qui vient vérifier les compteurs toutes les années en profitera pour effectuer ce contrôle.

M. Corthay : Nous avons essayé de trouver un moyen qui ne taxe pas trop les citoyens et qui tienne compte du coût d'une installation. La taxe est doublée à regret, mais la commune efface 35 millions de dettes (interne) et répercute une augmentation qui représente le coût de la vie. Pour rappel, le coût de l'eau pour un citoyen ou pour une famille est de Fr. 2.-/jour. Par rapport à l'infrastructure, ce coût est moindre.

M. Rossier : Je signale que les remarques effectuées ont d'ores et déjà été acceptées par le Conseil communal et la votation se fait sur le règlement modifié.

M. Julien Vaudan : Pourrait-on utiliser le Bagnes Info avec des graphiques simples pour informer la population de la situation ?

M. Rossier : Le Service des eaux doit être assaini. Pour ce faire, un certain nombre d'investissements est nécessaire. Ceux-ci seront priorisés pour favoriser l'économie bagnarde. La communication est importante dans ce cadre, car il y a une augmentation du tarif des eaux auxquels il ne pourra pas échapper. Il est un peu tôt pour en parler, mais en contrepartie de cette augmentation la Commune est prête à favoriser un règlement de subvention en ce qui concerne l'isolation des bâtiments etc.

Le nouveau règlement est accepté avec les amendements proposés par 29 voix pour, 7 contre et 5 abstentions.

4.2.2 Service électrique – Conditions générales :

Le règlement actuel ne correspond plus à la législation en vigueur. La SEDRE SA qui se déploie sur 4 communes, travaille sous 4 règlements différents. Le nouveau règlement facilitera son travail, ainsi que celui des collaborateurs et partenaires (architectes et autres). Quant à l'ouverture du marché, la différence essentielle est l'ouverture du réseau. Avec celle-ci, il y a une activité de réseau et la vente d'énergie proprement dite. A présent, il peut y avoir un fournisseur tiers et de plus, le citoyen peut aussi devenir producteur par le biais de panneaux solaires photovoltaïques.

Sur la structure des documents, nous avons les conditions générales et les conditions particulières. Pour l'utilisateur, il n'y a aucun changement que ce soit économique ou sur la facture.

Des conditions générales pour les fournisseurs sont nécessaires, car quelqu'un qui veut prendre un fournisseur tiers, Romande Energies par exemple, devra suivre nos conditions pour transiter par notre réseau.

Le nouveau règlement du Service électrique est approuvé à l'unanimité.

4.2.3 Règlement du Conseil général :

M. Julien Besse précise qu'il s'agit d'une mise à jour du règlement de 1994. Celui-ci est purement interne et règle l'organisation du Conseil général. Voici les modifications importantes :

- La notion de groupe politique a été ajoutée, afin que la représentativité soit optimale lors de la constitution des commissions et du bureau en début de législature.
- Le Conseil général détermine quelles commissions sont utiles, quel est leur mandat et leur durée. Chaque membre siège dans une commission.
- Des délais pour la transmission des documents par le Conseil communal ont été fixés.
- Dans le mode de délibération, s'il y a des amendements, l'ordre des objets en votation a été fixé.

Rappel des divers modes d'intervention à disposition des conseillers généraux :

- La question est une simple interrogation à laquelle le Conseil communal doit répondre.
- L'interpellation est une manière de poser une question avec un développement plus important.
- Le postulat demande un engagement du Conseil communal à prendre une position claire et rendre un rapport avec des propositions. Il est soumis à une acceptation du CG.
- La motion est postulat portant sur l'acceptation d'un règlement.

Mme Mento : Je propose de mettre à disposition des conseillers généraux, sur Extranet, un formulaire permettant plus de clarté dans ces différents modes d'intervention.

La modification du règlement du Conseil général est acceptée à l'unanimité.

4.3. Crédit d'engagement :

4.3.1 Turbinage des torrents de Verbier :

La demande du crédit d'engagement pour le turbinage des torrents de Verbier est retirée et reportée sur 2014 et suivant pour des raisons de timing et de planification.

4.4. Crédits complémentaires :

4.4.1 Fonds pour les énergies renouvelables :

L'affectation du fond pour les énergies renouvelables est soumise en principe au Conseil général lors des budgets. Avec un peu de retard en raison du changement de législature, la proposition est la suivante :

Etude globale des toitures solaires en vue d'une réalisation en 2014	Fr.	20'000.-
Forages de reconnaissance de la nappe phréatique	Fr.	230'000.-
Aquifères profonds, forage à St-Marc (source du Châtelard). Les premières études ont montré un potentiel intéressant pour une utilisation thermique ou de chauffage. Suite du projet	Fr.	200'000.-
Plan directeur des énergies : Une stratégie énergétique doit être mise en place pour pallier à l'interdiction du chauffage électrique, prendre en compte l'utilisation du bois comme énergie renouvelable par Gecal, faire un inventaire et un état des lieux. Il est proposé un mandat auprès d'un bureau d'ingénieurs spécialisés complété par le CREM avec la participation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale	Fr.	150'000.-
Codigestion des déchets : L'objectif est de valoriser énergiquement les déchets, en particulier de fermes	Fr.	20'000.-
Obtention du label Cité de l'Energie	Fr.	50'000.-
Audit de 10 bâtiments communaux prioritaires afin de réaliser des économies substantielles	Fr.	20'000.-
Les subventions cantonales pourraient être complétées par une aide proportionnelle de la Commune à définir. Sur les Fr. 100'000.- pour la réalisation de ce dossier, seuls Fr. 30'000.- seront nécessaires à réaliser le règlement d'ici la fin de l'année pour qu'il soit en vigueur d'ici le 1 ^{er} janvier 2014 ; les Fr. 70'000.- restant seraient mis au budget 2014	Fr.	100'000.-

Le crédit complémentaire pour les énergies renouvelables est accepté par 39 voix pour et 2 abstentions.

4.4.2 Déplacement des tennis de St-Marc :

Le déplacement des tennis provient d'une évolution du dossier de la Salle St-Marc. La salle, y compris le foyer, peut accueillir 1'000 personnes alors que le projet initial prévoyait 2'000 places. L'installation d'une tente en annexe pour des événements occasionnels est la meilleure solution envisagée. Suite aux remarques formulées par la Commission de gestion, la demande de crédit a été réduite de Fr. 560'000.- à Fr. 500'000.-.

Les Commissions de l'AT et de Gestion approuvent à la majorité cette requête. La Commission des TP est favorable par 3 pour, 2 contre et 2 absentions. Au vu de ce résultat, elle souhaiterait le report de cet aménagement en fonction de la potentialité événementiel de la Salle St-Marc.

Le crédit complémentaire de 500'000.- pour le déplacement des tennis de St-Marc est accepté par 30 pour, 2 refus et 9 abstentions.

4.4.3 Bisse des Ravines de Bruson :

Selon M. Eric Fumeaux, il s'agit plutôt d'un crédit d'engagement. L'Association des amis de Bruson a fait un grand travail au niveau des appels à soutien et a réussi à obtenir un montant de Fr. 969'000.- dont Fr. 440'000.- de la Commune. Toutefois, un problème d'affaissement de terrain a créé un surcoût au projet. L'association a demandé une aide cantonale, mais les travaux sont déjà en cours. Elle souhaiterait donc avoir la garantie de financement de ce montant par la Commune. En cas de soutien cantonal, ce montant sera remboursé à la Commune.

La commission AT soutient à l'unanimité cette requête.

La Cogest propose d'accepter ce crédit moyennant le remboursement des éventuelles subventions touchées, ainsi qu'un engagement de l'association d'entretenir ce bisse.

Le crédit d'engagement pour le Bisse des Ravines est accepté à l'unanimité.

4.5. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Ransou : zone touristique T3 et zones mixtes M7 & M8 :

La proposition est de faire un aménagement sur la zone avec des contraintes d'aménagements. Cette requête est uniquement une mesure administrative. A la suite de la première mise à l'enquête, il y a eu des oppositions. Les modifications apportées aux projets y sont directement liées. Nous avons supprimé la notion de densité et l'on parle uniquement de gabarit et d'occupation au sol. Ces oppositions sont traitées par Me Zen Ruffinen. Une fois l'accord du Conseil, une seconde mise à l'enquête aura lieu. En cas de nouvelles oppositions, celles-ci seront transmises au Canton pour traitement. Ce processus administratif est assez long et obligatoire. Les gabarits sont restés les mêmes. Le projet devra obligatoirement être conforme à la Lex Weber et à la LAT.

La Commission AT donne un avis favorable par 7 voix pour et 2 abstentions.

La requête est acceptée à 40 pour et 1 abstention.

4.6. Assemblée générale du Service Médico-social d'Entremont – nominations :

2 représentantes du Conseil général ont été nommées : Mmes Aude Michellod et Mélanie Mento.

Les nominations proposées sont acceptées à l'unanimité.

5. Informations :

5.1 Projet d'hôtel de Four Seasons – Rubikon Partners :

Le Conseil communal considère les terrains Besson comme un lieu stratégique et désire un projet hôtelier particulièrement bien pensé dans ce secteur. La Commune est dans l'attente d'une proposition concrète de la part des promoteurs et investisseurs.

5.2 Livre d'Images de Verbier – retraitage :

Compte tenu du succès rencontré, un second tirage de 1500 exemplaires est prévu.

6. Divers :

Le Tour de Romandie a eu une diffusion large sur 170 chaînes de télévision. La publicité pour la commune a été forte grâce à la météo et la qualité de l'organisation sous l'égide de Gaston Barben. Le Tour de Suisse fera halte en juin 2014.

La commission AT a créé 4 sous-commissions : une commission aménagements et circulation de Verbier, une commission développement Curala et rives de la Dranse, une commission subventions constructions et énergies et enfin une commission règlements constructions, densités et zones. La Commission souhaite en effet la modification du règlement des constructions pour éviter la possibilité d'interprétation de celui-ci (comme c'est le cas actuellement) et souhaite la suppression définitive de la notion de densité pour se référer uniquement aux notions de distances horizontales au fond voisin, de distances verticales données par des gabarits maximum et à l'esthétique de façade et aménagement extérieur. Elle est composée de 5 membres permanents qui sont : Eric Fumeaux, Jean Baillod, Jean-Daniel Gay-des-Combes, Guillaume Fellay et Dominique Tellenbach. Des consultants collaborent à cette commission : il s'agit de membre des services des constructions et de l'aménagement du territoire (service communaux), de l'association des architectes, de personnes du domaine juridique et bureaux d'études externes. Le travail actuel de la commission est la réunion des dossiers, idées et desideratas des différents acteurs de la construction.

Route de contournement Vilette-Cotterg : une délégation du Conseil communal s'est rendue à Sion le 26 février pour rencontrer Jacques Melly et ses Chefs de Services et leur a fait part du souhait d'une route la plus discrète possible pour répondre à un vœu de la population. Le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre l'étude de la variante proposée par les opposants au projet cantonal. M. Gilles Genoud du Service cantonal des routes et cours d'eau a étudié la variante des opposants et intégré la demande du WWF. Il chiffre actuellement les coûts et nous tiendra informé avant les vacances d'été.

Le service des contributions s'est ouvert à la Commune de Vollèges. Pour rappel, la taxation est de compétence Cantonale et la Commune est rémunérée pour ce travail. Cela nous permet d'avoir un service compétent, d'avoir des vérifications en connaissance de cause. De plus, nous avons pu développer une meilleure rapidité d'encaissement.

Gratuité des transports publics : l'information quant à la gratuité des cars postaux pour les jeunes et les personnes âgées doit être améliorée. Cette offre de gratuité provoque une perte financière importante à Car Postal. Les jeunes profitant déjà de subventions cantonales pour le déplacement de la maison jusqu'à l'école ne peuvent bénéficier de cette gratuité pour se rendre aux cours. Il faut calculer les incidences par rapport aux abonnés compte tenu des subventions cantonales déjà versées.

Clôture de la séance à 23h05.

La secrétaire administrative

Anne-Christine Fellay Savic

Pour le Conseil Général

Mélanie Mento

Nicolas Jost

Présidente du CG

Secrétaire du CG

